Jean PERROT

NOUVEL EXAMEN DES RELATIONS ACTANCIELLES EN VACH (OSTIAK ORIENTAL)

1.Les constructions prédicat-actants en vach.

Sous le titre "Actance et diathèse en ostiak oriental", une contribution au n°2 d'Actances a tenté de présenter les principaux types de relations actancielles qui se réalisent dans les énoncés du vach, variété particulièrement intéressante à cet égard de l'ostiak de l'est.

Si l'on revient ici sur ces structures d'actance en vach, la raison en est que pour préciser certains des faits évoqués dans Actances 2 (en renvoyant à ce premier exposé pour les données de base) et tenter de maîtriser mieux le système formé par le jeu des constructions possibles, une enquête a été menée sur un corpus de phrases, constitué dans un premier temps par l'ensemble des exemples offerts par J.Gulya dans son manuel Eastern Ostyak Chrestomathy, soit dans les textes, soit dans l'esquisse de description de la langue. Cette enquête a été réalisée par Lucia Popova, qui a présenté pour l'ensemble des énoncés à prédicat verbal relevés une statistique d'où se dégagent les constatations suivantes:

	Verbe à forme subjective		Verbe à forme passive
Total:1121 énoncés	937	104	80
Sujet marqué (ergatif)	20	28	
Agent exprimé			54
non exprimé			26

Il est clair que la conjugaison subjective est beaucoup plus fréquente que la conjugaison objective: dans ce corpus, c'est la conjugaison subjective qui se présente dans environ 84% des énoncés. Cette situation se concevrait mal si la conjugaison objective apparaissait dans tous les cas où l'objet (implicite ou explicite) est défini; on verra que précisément il n'en est rien.

On voit également que la construction dite ergative, dans laquelle le sujet-agent est marqué par un suffixe qui est celui du locatif, se présente dans un nombre non négligeable de cas avec un verbe de forme subjective, mais en proportion presque double avec un verbe de forme objective, sans que l'ensemble atteigne 5% du total des phrases. Rappelons que la même marque est affectée au complément d'agent dans la construction passive, pour constater que cet agent est deux fois plus souvent exprimé qu'absent (et identifiable par le contexte ou non) et que le suffixe fonctionne presque deux fois plus souvent pour marquer le complément d'agent que pour marquer le sujet-agent.

On ne reviendra pas ici sur le problème posé par la présence d'une forme en -t dite accusatif dans la morphologie des pronoms personnels. Cette forme apparaît effectivement dans les cas où un pronom se présente dans la fonction considérée comme objectale et assumée par le nominatif non marqué (absolutif) du nom quand l'objet est nominal; mais en ostiak comme en vogoul et en finnois, ainsi qu'il a été exposé dans une étude précédente², cette forme représente en fait une forme non marquée forte s'opposant à la forme non marquée faible du nominatif-absolutif.

Les questions les plus importantes que pose l'organisation des énoncés se rapportent aux conditions de fonctionnement d'un système dont la richesse et la souplesse suscitent certaines interrogations. Ce système, dont les données essentielles ont été indiquées dans la première étude, a fait l'objet d'analyses plus ou moins divergentes, variant selon les critères utilisés pour opposer entre elles les diverses constructions.

Pour J.Gulya, dans une étude de 1967³, le système oppose fondamentalement deux types de constructions, l'un symbolisé par SAV, l'autre par SOV, A désignant dans le premier un "adverbal" représenté par un complément quelconque (d'ailleurs susceptible de manquer dans une construction réduite à SV).

SAV est caractérisé par les traits suivants:

 $S = sujet à marque \emptyset;$

A = complément quelconque, la relation objectale étant exclue;

V = verbe en emploi intransitif, de forme subjective.

Exemple:

mä mălakotəl jokan anta wălγalam je hier à la nég. étais maison

"hier je n'étais pas à la maison".

SOV est caractérisé par la présence d'une relation objectale et comprend:

S = sujet à marque \emptyset ou $-na/n\hat{s}$ (agentif);

0 = objet

- soit objet "direct", à marque Ø, avec variante
 -(2)t pour les pronoms personnels, indiquant
 l'actant vers lequel le procès est orienté;
- soit objet "final", indiquant le destinataire, au datif-latif en -\(\bar{a}\)/-a;
- soit objet "instrumental", à marque $-\frac{t}{2} \frac{1}{2}$ ou $-\frac{3}{2}$;

V = verbe transitif, de forme

-soit subjective ou indéterminée,

-soit objective ou déterminée,

-soit passive.

Ce système a l'inconvénient de donner de l'objet une définition qui se situe au niveau sémantique et non au niveau d'une fonction précise dans une construction donnée, puisque la construction passive est prise en compte dans le type 2 (alors qu'elle exclut un objet identifiable du point de vue morphosyntaxique) et que 0 correspond à des actants divers, bien différenciés par leurs marques casuelles différentes⁴.

Mais J.Gulya dressait ensuite un tableau plus précis des différentes constructions de base à partir des combinaisons auxquelles se prêtent les constituants mentionnés ci-dessus, et aboutissait à l'identification de 3 constructions de base: active, ergative, passive, caractérisées dans le tableau suivant:

	S	0	V	construction
	- Ø	$(-\emptyset)$	(indét.)	A
1.		{[- <u>ä</u>]} { - <u>tə</u> }	{ dét. }	(active)
2.	- <u>nə</u>	(-Ø }	(indét.)	В
		{ - <u>tə</u> }	₹ dét. ∫	(ergative)
3.	, - Ø	(-Ø)	\ \ \ \ \ \	P
-	(sujet logique)	{- <u>tə</u> }	pass.)	(passive)

Ce schéma a lui aussi l'inconvénient de se fonder sur des termes S, O non définis dans les constructions où ils se présentent et de fausser complètement l'analyse de la construction passive, dont la seule particularité serait liée à la forme verbale et où aucune place n'est faite à la marque du complément d'agent qui affecte le "sujet logique", marque pourtant présente dans un des exemples cités:

pam(-Ø) məγ-nə <u>läwel-l-i</u> herbe terre-AG nourrir-PRES-Vp 3sg "l'herbe est nourrie par la terre"

Les traits fondamentaux des constructions du vach ne peuvent se dégager d'un tableau d'ensemble ainsi conçuit opposition entre les constructions à forme verbale subjective et les constructions à forme verbale objective s'y trouve noyée, comme y est dissimulé le fait remarquable que la même marque -ne affecte le sujet-agent de la construction ergative et le complément d'agent de la construction passive.

Dans un ouvrage beaucoup plus récent⁵, L.Honti, étudiant les constructions d'énoncés en ostiak en général (il indique ensuite les restrictions qui s'imposent selon les dialectes), pose trois types:

- 1. une construction nominative-active comprenant:
 - -un agent sujet de la phrase et au cas-sujet; -un patient objet de la phrase,

au cas-sujet s'il s'agit d'un nom,
au cas-objet s'il s'agit d'un pronom personnel;

- -un prédicat verbal actif, à la conjugaison subjective ou objective;
- 2.une construction ergative comprenant:
 - -un agent sujet de la phrase et au cas locatif (nom ou pronom), c'est-à-dire au cas qui fonctionne comme locatif-agentif;
 - -un patient objet de la phrase et de même forme que dans la première construction;
 - -un prédicat verbal actif, à la conjugaison subjective ou objective;
 - l'agent et le patient sont l'un et l'autre obli-

gatoires; l'agent est évidemment présent dans l'énoncé, qui ne serait pas reconnu ergatif s'il n'y
était pas présent avec sa marque, - et le patient,
s'il peut manquer formellement, doit être impliqué
par le contexte ou la forme verbale objective;
3.une construction nominative-passive comprenant:

-un agent au cas locatif, en fonction de complément:

l'agent n'apparaît pas obligatoirement dans l'énoncé passif.

Cette présentation, qui distingue le plan morphosyntaxique (où se définissent sujet et objet) et le plan sémantique (avec les notions d'agent et de patient), permet de mieux cerner les problèmes principaux posés par le système. Quatre points méritent d'être réexaminés à la lumière des faits observés dans les énoncés du corpus considéré:

- 1.les conditions de fonctionnement de l'opposition entre conjugaison subjective et conjugaison objective, qui apparaissent l'une et l'autre à la fois dans le type nominatif-actif et dans le type ergatif;
- 2.les conditions du jeu qui exploite l'opposition entre le sujet à marque -Ø et le sujet à marque agentive dans les constructions actives, où les deux possibilités coexistent;
- 3.les conditions qui permettentà une même marque (celle de locatif-agentif) d'être utilisée à la fois pour le sujet-agent de la construction active (caractérisée alors comme ergative) et pour le complément d'agent dans la construction passive;
- 4.les conditions d'utilisation de la construction passive, qui a ainsi pour particularité d'apparaître par rapport à la construction ergative comme le produit d'une transformation entraînant pour l'agent un changement de statut actanciel (passage de sujet à complément) sans changement de marque.

2. Fonctionnement de la conjugaison objective

La tentation est grande d'aborder l'étude du fonctionnement de la conjugaison objective dans les langues obougriennes à partir du modèle hongrois, bien mieux connu et depuis beaucoup plus longtemps, et qui a l'avantage d'être simple dans son principe, puisqu'il se caractérise par un fonctionnement mécanique de la conjugaison objective (à une réserve près, concernant les formes possessivées et certaines formes pronominales de même structure): le fait que le procès porte sur un objet déterminé entraîne obligatoirement l'emploi de la conjugaison objective, que cet objet soit présent dans l'énoncé ou qu'il soit absent de l'énoncé, son caractère défini tenant à sa présence dans le champ de la communication en raison du contexte ou de la situation: l'objet défini absent est évoqué par la forme objective, qui réalise alors une anaphore, et qui peut dans d'autres circonstances réaliser également une cataphore en introduisant un objet que seul le contexte subséquent explicite. Le principe de ce mécanisme étant acquis, il ne s'agit plus, en hongrois, que de préciser les conditions qui confèrent à l'objet un caractère déterminé.

A partir de ce modèle, on a tendance à considérer comme normal un rapport de biunivocité entre l'existence d'un objet déterminé et la présence de la conjugaison objective. Or en ostiak la situation est toute différente. Steinitz l'a bien indiqué dès 1942: il posait nettement que si la conjugaison déterminée se présentait exclusivement quand l'objet était déterminé, en revanche le caractère déterminé de l'objet n'entraînait pas obligatoirement l'emploi de la forme déterminée du verbe.

J.Gulya, partant des vues de Steinitz, a, dans un article déjà cité⁷, repris le problème. Steinitz avait posé quatre critères de la définitude de l'objet: il est défini si c'est un nom possessivé, un nom accompagné d'un démonstratif, un pronom personnel, enfin un nom apparu dans le contexte précédent et correspondant de ce fait à quelque chose de connu. J.Gulya n'a pas eu de peine à montrer que les trois premiers critères ne se vérifient pas toujours, et il a cité des exemples d'emplois de la conjugaison subjective qui les contredisent en se présentant en relation avec des objets qui devraient être déterminés au regard de ces critères. C'est le quatrième critère qui est le bon, selon J.Gulya: le caractère déterminé de l'objet dépend de la situation de discours, du fait que cet objet est déjà connu, identifié.

Il est certain que, là où la conjugaison objective se présente, l'objet auquel elle fait référence est déterminé⁸. C'est vrai même d'un exemple comme le suivant:

> nön möγalən l'opi mayäsin ? toi de quelle manteau tu as acheté (Vo,- as- passé

"quelle sorte de manteau as-tu acheté?" L'interrogation porte sur le type de manteau, mais présuppose qu'il y a eu achat d'un manteau, et cette présupposition suffit à conférer un caractère déterminé à l'objet ("de quelle sorte est le manteau que tu as acheté?"). Observons d'ailleurs au passage qu'en hongrois un mécanisme semblable entraîne la conjugaison objective pour melyik "lequel (dans une série)?" - l'existence de la série crée une présupposition de détermination mais non pour milyen, plus proche sémantiquement de l'interrogatif ostiak de cet exemple ("de quelle sorte?").

En revanche, le caractère déterminé de l'objet n'impose pas l'emploi de la conjugaison objective . En hongrois, le fonctionnement d'un article défini introduit une marque de définitude sur l'objet qui peut faire interpréter comme redondant l'emploi de la conjugaison objective 10. En vach, la définitude de l'objet n'a de marque que dans le mot verbal et la forme objective porteuse de cette marque assume sa fonction de référence à cet actant de façon obligatoire quand les conditions de l'emploi rendent cette fonction nécessaire ou très utile pour la réalisation d'une communication non ambiguë, mais de façon facultative dans les autres cas.

Un cas particulièrement net de rendement fonctionnel est celui: de l'anaphore réalisée par la forme objective: la marque de l'objet défini fait référence à un objet présent dans le contexte (fonction également importante pour la conjugaison objective du hongrois) comme les infixes verbaux dits pronoms le, la, les dans le verbe français: je le (la, les) vois l:

> kalaypil-na rit nuk-kamläyta-s-ta päni lalpam-a pan-s-ata petit-fils-AG bateau a retourné(Vo 3sg) et d'herbe l'a gami "le petit-fils a retourné le bateau et l'a garni d'herbe (pour s'asseoir)"; möyöl'ä kojâmp-in, nönä məl-im (Vo PRES -im lsg,-in2sg)

pour quoi tu le veux à toi je le donne

"ce que tu veux, je te le donne".

De même, l'emploi de la forme objective peut avoir un rôle d'annonce du contexte qui suit, principalement dans le cas du verbe qui introduit une déclaration ou une constatation:

kulal'i-na löy-ä jömäl-ä piri-l-tâ

petit poisson-AG lui-DAT Arrivant demande-PRES-Vo3sg

"le petit poisson arrivant à lui lui demande:";

wul-tâ: t'aras äj kumn-a lăyt'i-w-âl

il le voit mer en ondulant clapote (Vs 3sg)

Vo 3sg

"il voit que la mer en ondulant clapote".

Mais la conjugaison subjective peut aussi apparaître en pareil
cas.

A l'intérieur d'une proposition, quand un objet défini est explicitement présent, on constate que, du moins dans les exemples du corpus, les cas d'emploi de la conjugaison subjective, sans mêtre aussi nombreux que ceux où apparaît la forme objective, sont cependant fréquents. Il semble que la présence de la forme objective soit liée à une plus grande autonomie de l'objet, qui, lorsqu'il est défini, ne fait pas bloc avec le verbe comme l'objet non défini. Le corpus permet de corroborer l'idée déjà formulée par G.Ganschow 12, qui a observé que si l'objet est indéterminé, dans 80% des cas il est placé juste devant le verbe, dont il n'est séparé que par un mot unique dans les 20% restants; mais que si l'objet est déterminé il est souvent plus éloigné du verbe et n'est que très rarement en contact direct avec le verbe. Cette autonomie de l'objet défini se manifeste en liaison avec le jeu de l'organisation informative de la phrase (constitution du noyau rhématique, phénomènes de thématisation et de rejet). C'est ainsi qu'on voit normalement apparaître la conjugaison objective quand 1. objet est thématisé pour laisser la place, dans le noyau rhématique juste avant le verbe, à un autre constituant, généralement un circonstant:

amp ογ-ογ joγim-γal-ta chien tête-ABL frapper-PRET-Vo 35g "le chien, il l'a frappé sur la tête"; ou encore un mot interrogatif:

tim antaw kol wer-1-in?

cette cein- pour-faire-PRES-Vo 2sg
ture quoi

"cette ceinture, pourquoi la fais-tu?"

Dans d'autres cas, l'objet est rejeté comme constituant postrhématique à valeur de rappel après le prédicat verbal:

män-nä jö-n-än täm, nön-ä mæ-l-im ti nipik
moi-COM venir-COND alors toi-DAT donner-PRES ce livre
Vs 2 sg **to 1 sg

"si tu viens avec moi, je te le donnerai, ce livre"

Dans les deux dernières phrases, on constate que l'objet défini est représenté par un substantif accompagné d'un démonstratif. C'est précisément un cas qui permet d'observer des variations dans le choix de la conjugaison selon l'organisation de l'énoncé: dans ces deux exemples, l'objet flanqué du démonstratif n'est pas placé immédiatement le verbe, qui est alors à la conjugaison objective, tandis que dans les cas où l'objet ainsi déterminé précède immédiatement le verbe celui-ci apparaît souvent à la forme subjective, en particulier dans des formules introduisant des paroles rapportées:

t'u köl tiytâs:...
ce mot il a dit (Vs, PRET 3 sg)

De ces observations se dégage l'idée que la conjugaison objective, loin de fonctionner mécaniquement dans toute relation du prédicat avec un objet défini, intervient de préférence dans les diverses situations où l'objet (défini) avec lequel elle est en rapport et auquel elle fait référence dans sa forme même est dissocié du verbe. L'usage, certes, déborde les cas où le recours à une forme objective trouve ainsi une justification fonctionnelle, mais on est très loinde la situation à laquelle a abouti le hongrois en généralisant de façon à peu près totale l'usage de la conjugaison objective avec un objet défini.

2.Sujet au cas Ø/sujet au cas agentif.

Le fait que pour la même fonction syntaxique de sujet du verbe actif (ou d'actant 1, c'est-à-dire d'actant toujours marqué dans la forme verbale) le vach utilise tantôt une forme \emptyset , tantôt la forme suffixée par $-\underline{n} \ni I -\underline{n}$ pose un problème.

Les exemples de la forme marquée se présentent en nette majorité (deux cas sur trois) dans les cas où le verbe est à la forme objective, c'est-à-dire implique un objet défini, présent ou non dans l'énoncé:

"son petit-fils a retourné le canot";

apim-nôjoyôl-ttaytu-1-ô11ôpère-AGarc-PLici apporter-PRES-Vo S 3sg/Op1

"mon père apporte ici des arcs".

La présence de-<u>n</u> est possible même si le verbe n'est pas de sens "actif", c'est-à-dire n'implique pas une action d'un agent sur un patient; ainsi avec un verbe "voir" (ici avec forme subjective):

nön-ən löγ-ət wu-γal-ən?
toi-AG lui-"ACC"voir-PRET-Vs 2sg
"1'as-tu vu?"

On observera toutefois que les énoncés du corpus à verbe "avoir" ont un sujet au cas \emptyset :

löγ <u>rit</u> <u>taja-s</u>
lui bateau avoir-PRET (Vs 3sg)
"il avait un bateau";
<u>mä läwət</u> <u>al taja-l-ɔm</u>
moi sept an(s)avoir-PRES-Vs 1sg

"j'ai sept ans")

En revanche, la présence d'un objet défini n'impose pas que le sujet soit pourvu de la marque d'agentif, comme le montrent les énoncés suivants, respectivement assertifet interrogatif:

körak uyal nuy-ilam-ta "l'aigle dresse sa tête"
aigle sa tête il dresse
(cas Ø) (Vo PRES 3sg)

kojat nön tim weli wæ-l-in ? "pour qui achètes-tu ce renne?"
pour toi ce renne tu achètes
qui (cas Ø) (PRES-Vo 2sg)

Le principe de l'opposition entre les énoncés à sujet marqué comme agentif et les énoncés à sujet non marqué serait à chercher, selon B.Comrie¹³, dans le besoin de différencier le sujet et l'ob-

jet présents dans le même énoncé: le cas zéro pour l'un et pour l'autre laisserait l'ordre des mots (SOV) comme seul moyen de distinguer les fonctions — ce qui ne vaudrait, en tout état de cause, que dans les cas (majoritaires) de sujet à la Jème personne, une autre personne entraînant la discrimination par l'accord du verbe, et à l'exception des cas à objet pronominal, le pronom personnel ayant une forme d'"accusatif" — . Le marquage du sujet dans une langue "ergative" aurait la même fonction de discrimination que le marquage de l'objet dans une langue "accusative". Mais B. Comrie ajoute qu'en vach la fonctionalité du marquage du sujet-agent est plus complexe: la construction ergative apparaît seulement, selon lui, quand l'objet est défini, la construction à sujet \emptyset étant liée au caractère indéfini de l'objet:

<u>iki-nə</u> <u>rit</u> <u>werlətə</u> (forme objective)

"le vieux fabrique le bateau"

s'opposerait à

iki rit werwal (forme subjective)

"le vieux fabrique un bateau".

Sur la première partie de la thèse (opposer S et 0), il est exact que, quand le sémantisme des actants en présence ne rend pas évidente la répartition des rôles d'agent et de patient, l'intervention du marquage du sujet lève l'ambiguïté comme le ferait le marquage de l'objet. C'est le cas dans la deuxième proposition de l'énoncé suivant à deux propositions coordonnées:

čiγamt-ata l'a noyée (litt. la noie, Vo 3sg S et 0)

"le matin, la femme sortit pour l'eau et la fée la noya dans l'eau"

Mais l'idée qu'à cette fonction de marquage actanciel il s'en combine une autre, relative à la définitude de l'objet, se heurte à une donnée de fait: on trouve — le corpus en présente — des emplois de la forme suffixée en —ne pour le sujet d'un verbe à la conjugaison subjective et dont l'objet est non défini:substantif ou pronom de lère ou de 2ème personne; ainsi:

apim-nô kä joyêl-yên tay tuy-iyên mon -AG deux arc-DUEL ici apporter-Vs PRET IV 3sg "mon père a apporté ici deux arcs" apim-nô
mon
pèremän-t
mon
pèreaton
mon
moi-ACCtoy
ici
matintu-w-ôl
amener-PRES-Vs 3sg

"mon père m'amène ici le matin".

Les pronoms personnels donnent lieu à une situation particulière relativement aux deux aspects de l'argumentation de B. Comrie; d'une part ils ont une forme dite d'accusatif opposée à la forme Ø du nominatif, d'autre part l'opposition de définitude ne leur est pas applicable: le rôle anaphorique du pronom de 3ème personne implique la définitude, et la singularité de la lère et de la 2ème personne exclut pour elles toute possibilité d'opposition défini/indéfini (d'où la possibilité de deux traitements dans le choix de la forme verbale; de fait, le vach, comme le hongrois, utilise - de façon non absolument constante la conjugaison subjective, tandis que le vogoul utilise la conjugaison objective). Mais si cette situation particulière supprime la possibilité d'une explication fonctionnelle comme celle de Comrie dans le cas des pronoms personnels, il reste qu'une tendance à l'équilibrage des marques peut favoriser le recours à un pronom sujet à morphologie spécifique en face d'un pronom objet à morphologie spécifique. (Mieux vaut ne pas parler de sujet marqué et d'objet marqué, puisque c'est comme agent, non comme sujet, que l'actant l est affecté de -na, et que la forme en -t n'est pas proprement un accusatif 14). Effectivement, on trouve souvent, dans un énoncé à deux actants pronominaux, un marquage généralisé, avec la forme en -na pour le sujet (ou la variante -an pour le pronom de 3ème personne):

löγ-ən män-t löγ-ä majl-э̂s
lui-AG moi-"ACC" lui-DAT donner-Vs 3sg
"il m'a donné à lui";

mais il y a aussi des exemples contraires:

min nön-ət nän-ə mə-1-mən
nous 2 toi-ACC" pain-INST doter-PRES-Vs 1d
(cas Ø)

"nous te donnons du pain"

Dans ces cas, la différence de personne entre les deux actants rend l'ambiguïté impossible du fait de l'accord du verbe avec l'actant sujet; le marquage généralisé a donz un effet redondant qui en explique le caractère facultatif. Si en revanche les ac-

tants sont l'un et l'autre des pronoms de 3ème personne et de même nombre, le marquage des deux les oppose de la manière la plus claire (et il faut tenir compte de la précarité du -t final en vach):

"il l'a tué délibérément"

De toutes ces observations, on peut conclure qu'il n'est pas possible d'assigner à la forme agentive en -ne la fonction de marquage de l'objet défini envisagée par B.Comrie, qui d'ailleurs a lui-même souligné la singularité d'une construction où le sujet serait porteur d'une marque relative à l'objet. L'idée d'une fonction de discrimination du sujet et de l'objet paraît beaucoup plus raisonnable, mais le choix entre la forme non marquée et la forme marquée du sujet n'apparaît pas comme étroitement conditionnée par l'intérêt de cette discrimination pour le bon fonctionnement de la communication. Il semble même que si le corpus ne fait apparaître aucun exemple d'emploi de la forme en -ne du sujet dans un énoncé sans objet, une telle situation ne soit pourtant pas exclue: un exemple est donné par L.Honti dans la Chrestomathia Ostiacica 15, mais pour une autre variété d'ostiak oriental, le surgut de la Tremjugan:

kĕrəm-nə nuktây
"le pic-AG frappe des coups".

Reste l'hypothèse d'une relation entre la présence de la marque agentive et un phénomène de visée, de structuration de l'information: une fonction informative donnée pourrait entraîner le marquage de l'agent. On peut envisager cette hypothèse dans certains cas, par exemple dans le dernier énoncé de la séquence suivante, où le suffixe -na est employé avec le nom désignant la fillette, sujet du verbe actif (après avoir marqué le complément d'agent d'un verbe passif dans les deux énoncés précédents):

möγi-kam saγi əj öγali-nə uγaloγ de quelque façon une fillette-AG tête-ABL jöγa-γal-tə

jeter-PRET-Vo 3sg S et 0

"longtemps nous avons cherché à l'atteindre (l'écureuil) avec un bâton, personne ne réussit à le jeter
sur lui, je ne sais comment une fillette l'atteignit"

Les conditions de l'emploi peuvent donner à penser que le marquage agentif est lié à une certaine mise en vedette du sujet
à sens d'agent dans le dernier énoncé: "il se trouva une fillette pour réussir à l'atteindre".

Dans une revue d'ensemble des constructions syntaxiques du vach²⁰, J.Gulya a caractérisé la fonction du cas ergatif comme une mise en vedette du sujet ainsi marqué, dont l'individualité se trouve soulignée, ce qui le conduit en fait à interpréter l'ergatif comme une marque d'emphase: à <u>ku rit tus</u> "un homme a amené un bateau" s'opposerait <u>kunê</u> <u>rit tus</u> "l'homme - et lui seul - a amené un bateau. Mais dans la plupart des exemples qui ont été cités précédemment il serait impossible ou très artificiel d'associer une valeur emphatique au sujet agent du verbe actif marqué par -<u>nè</u>.

Cependant certains phénomènes syntaxiques concernant la construction de l'information dans la phrase peuvent avoir pour effet de provoquer ou de favoriser l'apparition de -n2, et on rejoint ici les observations présentées précédemment sur le rôle discriminateur de la marque. On constate en effet que dans certains énoncés la présence de -n2 est liée à une perturbation de l'ordre des mots, l'objet venant par thématisation en première position; le marquage du sujet agent compense cette perturbation, comme dans l'énoncé suivant:

sarn'an kulal'i iki-na asal-ta

petit poisson rouge vieux-AG laisser aller-Vo 3sg S et 0

"le petit poisson rouge, le vieux le laissa aller" L'intervention, en pareil cas, du marquage du sujet aurait une fonction comparable à celle qui a été indiquée pour la conjugaison objective, la présence de la marque répondant non pas àun automatisme morphosyntaxique, mais à un conditionnement d'ordre informatif dans la phrase.

3. Le double fonctionnement de la forme en -na/-nâ.

Le suffixe de locatif à usage agentif assume la double fonction de marquer le sujet comme agent dans une phrase active, à la conjugaison subjective ou à la conjugaison objective, dans les conditions qui viennent d'être examinées, et de marquer le complément d'agent du verbe employé à la forme passive.

Deux phrases citées précédemment dans <u>Astances</u> 2¹⁶ montrent clairement cette dualité d'emploi:

apim-nô joγôl-t tay tu-1-ôl1ô mon -AG arc-PLUR ici apporter-PRES-Vo S 3sg 0 pl "mon père apporte ici les arcs";

apim-nô joyôl toy tu-l-i : Vp 3sg "un arc est apporté ici par mon père".

La même forme <u>apimnê</u> fournit le sujet de l'énoncé actif et le complément d'agent de l'énoncé passif. A.Sauvageot a suggéré une interprétation de la première de ces phrases qui tend à assimiler la fonction de -ne à celle que présente le même suffixe dans la deuxième, où il est complément d'agent; cette interprétation est liée à celle de la forme objective comme une forme possessivée, dont elle a en effet la structure, avec icile suffixe que présente la forme possessivée d'un nom au pluriel rapporté à un possesseur singulier de 3ème personne (fr.ses):

"de mon père des arcs ici ses apportés"
c'est-à-dire, semble-t-il, "de læ part de mon père des arcs
sont ici ses apportés". Sans engager le débat sur la validité de l'interprétation syntaxique sous-jacente de la conjugaison objective, observons que -na, rendu par de, est un suffixe de locatif, et non d'ablatif, ce qui exigerait une autre
glose, et surtout qu'une interprétation de ce type vaudrait
pour un énoncé à verbe de forme objective seulement, alors que
la même marque peut affecter le sujet quand le verbe est de
forme subjective.

Il faut admettre que ce suffixe marque strictement l'agent, c'est-à-dire le siège (locatif) de la force agissante, indépendamment de la fonction syntaxique, actancielle, du terme qu'il affecte dans l'éhoncé. Il ne s'agit pas d'untype particulier de sujet caractérisé comme étant agent: il y a seulement coïnci-

dence, dans un même constituant, des fonctions de sujet et d'agent, mais la marque de l'agent est parfaitement employable
dans un autre type de construction, dans lequel la coïncidence
avec le sujet n'existe plus, la construction passive.

Cette interprétation, qui autonomise le terme marqué par -n2 comme agent, s'accorde bien avec l'extrême souplesse du jeu des constructions dans les phrases de l'ostiak, où apparaît un passage constant de l'actif au passif. Il peut même se faire que dans le cadre d'une même phrase complexe on trouve coordonnées deux propositions dont l'une a son verbe à l'actif et l'autre au passif, avec un constituant nominal marqué par -n2 et fonctionnant en quelque sorte en facteur commun, mais avec deux fonctions différentes par rapport aux deux prédicats: celle de sujet et celle de complément. Ainsi dans ce texte emprunté à N.I.Tereškin¹⁸:

Sevsé gd -AG pied-POS-ABL sai- PRET- et PREF-tirerpère sir PASS-Vo3sgS+0 Vp 3 sg

"le grand-père Sevsé l'a attrapé par le pied et l'a tiré vers le bas"(litt. "par le g.p.S. il a été attrapé...et il [=le g.p.S.]l'a tiré...").

On observera d'ailleurs qu'une situation comparable se présente dans une langue où fonctionne une construction ergative, le basque; G.Rebuschi, dans sa contribution à <u>Actances</u> 2¹⁹, cite deux énoncés basques dont le couple rappelle celui qui vient d'être présenté en vach par le double fonctionnement de la forme d'ergatif pluriel <u>txakurrek</u> "les chiens":

txakurrek Peio ausikia dute/daukate
chien-PL-ERG Peio-ABS mordu ils l'ont le tiennent
"les chiens ont mordu Peio"

Peio txakurrek ausikia da/dago il est

"Peio a été mordu par les chiens".

4. Les conditions de fonctionnement de la construction passive.

L'examen des phrases passives dans le corpus considéré met en évidence, d'une part la diversité des emplois de la conjugaison dite passive, d'autre part la grande souplesse dont la langue fait preuve dans le maniement des constructions, passant très facilement d'une construction active à une construction passive ou inversement, sans qu'il soit toujours possible d'invoquer des phénomènes de visée pour rendre compte du changement de voix.

L.Honti a tenté de faire le point il y a quelques années, dans une étude sur le fonctionnement du passif en obougrien 21; il y critiquait les travaux antérieurs, qui d'ailleurs portaient plus sur le vogoul que sur l'ostiak. L.Honti constate, en dépit d'une affirmation d'E.Rombandeeva qui posait comme constante la présence de l'agent dans les phrases passives — affirmation qu'elle-même était obligée de nuancer — que les phrases passives sans agent sont assez bien représentées pour qu'on reconnaisse deux types de phrases passives, avec et sans agent.

L'absence d'agent s'explique, selon L. Honti,

-soit par le fait que l'agent est inconnu;

-soit par le fait qu'il n'est pas délimité, qu'il a un caractère général;

-soit par la nature réflexive du verbe.

Les deux premières conditions correspondent à des données de portée très générale, vérifiables dans les langues les plus diverses 22, de sorte qu'il est inutile de s'y attarder. Un seul exemple en vach:

"il ne se trouve nulle part une fille comme cela"
La troisième condition correspond aussi à un fait assez banal,
le réflexif ou réfléchi entrant très naturellement dans le champ
du passif; mais la délimitation des faits couverts dans chaque
langue par le fonctionnement des formes peut varier sensiblement.

En vach, l'emploi du passif pour des verbes intransitifs de sens "moyen" a déjà été signalé dans <u>Actances</u> 2. Les verbes qui l'illustrent dans le corpus sont des verbes désignant des processus intérieurs au sujet comme "être pris par le sommeil", "avoir "froid", "être malade"; ainsi <u>pat</u> "avoir froid" se conjugue au passif:

$$\frac{\text{n\"{o}}_{1}}{\text{toi}}$$
 $\frac{\text{pat-1-uj-\^{o}}_{1}}{\text{V-PRES-Vp-2sg}}$ "as-tu froid?"

Un type particulier d'emploi du passif comme impersonnel a déjà été signalé dans <u>Actances</u> 2:

nön-ət ilə-onâlt-âs-i toi-"ACC" PREF-enseigner-PRET-Vp3sg

"on t'a donné une leçon"

Alors même que le verbe est employé à la forme passive, on y associe un pronom à la forme en -t, donc marqué comme le serait l'objet d'un verbe actif. On rencontre des constructions de ce type en vogoul²³. Le constituant qui apparaît dans l'exemple cité à la forme dite accusatif rappelle celui qui est associé à la forme verbale dite passive en finnois et qui, s'il est représenté par un pronom personnel, se trouve de la même façon pourvu de la marque dite d'accusatif en -t (simple homonymie avec la forme de l'ostiak, sans communauté d'origine):

sinut tappetaan "on te tue"

(avec <u>sinut</u> et non le nominatif <u>sinä</u>);

Le statut de la forme verbale n'est pas le même dans les deux lanfues, le finnois ayant non pas un véritable passif, mais seulement une forme de 3ème personne fonctionnant comme un "impersonnel"; mais dans les deux cas il faut observer que la forme en -t
dite accusatif est en réalité une forme forte du pronom qui s'oppose à la forme de nominatif correspondant à l'actant sujet²⁴.

La position de cet actant unique n'est en fait ni celle d'un sujet, ni celle d'un objet: elle rappelle le "sujet réel" postposé
au verbe des énoncés français du type <u>il est arrivé un malheur;</u>
mais ce n'est pas ici le lieu de poser le problème de linguistique générale que soulèvent de telles constructions.

NOTES

- 1.Actances 2, 1986, 135-150.
- 2. Voir J. PERROT, "Nom et pronom dans les relations actancielles en finnois et en vogoul", Actances 1, 1985, 157-173.
- 3.J.GULYA; "A tárgyas igeragozás az osztjákban (a vahi nyelvjárás anyaga alapján", Nyelvtudományi Közlemények 69 (1967), 389-394.
- 4.0n trouvera dans 1' article d' <u>Actances</u> 2, p.143, une présentation des constructions à 3 actants où la fonction propre de chacun des types d' objet posés par J.Gulya est mise en évidence.
- 5.L.HONTI, Chrestomathia Ostiacica, Budapest 1984, 93-96.



6.W.STEINITZ, Ostjakische Chrestomathie mit grammatikalischer Abriss und Wörterverzeichnis, 2e éd. Stockholm 1942. L'étude antérieure de Steinitz intitulée Die objektive Konjugation des Ostjakischen, Commentationes Litterarum Societatis Esthonicae XXX,680-699 (1938), reprise dans Ostjakélogische Arbeiten IV, 72-91, était orientée vers la morphologie de la conjugaison déterminée dans les différents dialectes de l'ostiak et ses rapports avec les marques de possessivation du nom. 7.Voir ci-avant note 3.

8. Aucun exemple contredisant cette règle n'a été relevé dans le corpus. Elle a pourtant été relativisée par Margit SZALACSEK mais pour l'ostiak du nord ("The problems of the definite and indefinite conjugational forms in the northern-Ostyak language" Nyelvtudományi Közlemények 84, 2, 426-430); M.Szalacsek - qui estime ne pas pouvoir adhérer pleinement, pour son dialecte, aux conclusions tirées par J.Gulya de l'étude du vach - ne relève cependant que très peu de cas où la conjugaison définie est associée à un objet indéfini (la situation inverse étant beaucoup mieux représentée) et s'étonne de l'existence de ces cas, semblant même mettre en doute leur valeur probante. 9.L'idée, nettement posée déjà par W.Steinitz dans Ostjakische Grammatik und Chrestomathie, Leipzig 1950 (nouvelle édition de l'ouvrage de 1942 signalé note 6), a été précisée par G. GANSCHOW, "Az osztják tárgyas igeragozás használatának kérdéséhez", Nyelvtudományi Közlemények 74, 1 (1972), 183-185. 10.C'est la position vers laquelle tend A.SAUVAGEOT en examinant le "Rendement fonctionnel de la conjugaison objective en hongrois", Etudes finno-ougriennes 16, 135-150, position critiquée par G. KASSAI "Double conjugaison et perspective fonctionnelle de la phrase en hongrois", Etudes finno-ougriennes 20, 215-234. (Voir aussi, dans le même volume, L.NYÉKI "Définitude, totalisateurs et conjugaison objective en hongrois", 193-214.

11. Sur cette interprétation des "pronoms" en question et la comparaison de leur fonctionnement avec celui de la conjugaison objective du hongrois, voir J. PERROT, "Observations sur les marques personnelles dans le mot verbal en hongrois et en français", Etudes finno-ougriennes 11, 215-217.

- 12. Voir note 9.
- 13.B.COMRIE, "Subjects and direct objects in Uralic languages: a functional explanation of case-marking systems", Etudes finno-ougriennes 12, 5-17.
- 14. Voir note 2.
- 15.L.HONTI, Chrestomathia Ostiacica, Budapest 1984, 63. 16.P.146.
- 17.A.SAUVAGEOT, "Le problème de la relation objectale", <u>Bulletin</u> de la Société de Linguistique de Paris, 66 (1971), 1,345-368.
- 18.N.I.TEREŠKIN, <u>Očerki dialektov chantyjskogo jazyka</u>.I.<u>Vachovskij dialekt</u>, Leningrad 1961.
- 19.G.REBUSCHI, "Diathèse et (non-)configurationnalité: l'exemple du basque", Actances 2, 175-207. Voir p.181 les énoncés cités (14b et 14c).
- 20.J.GULYA, "Aktiv, Ergativ und Passiv im Vach-Ostjakischen", Symposion über Syntax der Uralischen Sprachen, 15-18 Juli 1969, Göttingen 1970, 80-89.
- 21.L.HONTI, "Das Passiv in den obugrischen Sprachen", Acta Linguistica Academiae Scientiarum Hungaricae, 32, 1-4 (1982);39-51.
- Voir aussi A.SAUVAGEOT, "Le passif en ostiak et en vogoul", <u>Travaux</u> 2 (Cercle linguistique d'Aix-en-Provence) <u>Le passif</u>, Aix-en-Provence 1984, 113-125.
- 22. Voir dans Actances 2 l'article de G.LAZARD "Formes et fonctions du passif et de l'antipassif"(7-57). Les facteurs qui commandent le choix de la construction passive relèvent pour une bonne part de la structuration de l'information dans le déroulement du discours. Ces faits ont été analysés pour le vogoul dans le cadre théorique de la Functional Grammar de S.C.DIK par U.KULONEN-KORHONEN: "A perspektiva és a vogul szenvedő szerkezet" Nyelvtudományi Közlemények 87,1 (1985),217-224; les observations faites sur le vogoul sont largement applicables à l'ostiak.
- 23.Il y a été fait allusion par U.KULONEN-KORHONEN dans sa communication au VIe Congrès international des Finno-ougristes, à Syktyvkar, en 1985 "On the functions of the passive suffix *-we in Vogul and Finnish" (Actes à paraître).
- 24. Question traitée dans une contribution à Actances 1. Voir note 2.